

Approuvé par la Municipalité de Paudex, le 24.08.09
Le Syndic: [Signature] La Secrétaire: [Signature]

Soumis à l'enquête publique du 02.09.09 au 02.10.09.
Le Syndic: [Signature] La Secrétaire: [Signature]

Adopté par le Conseil Communal de Paudex, le 21.06.10
Le Président: [Signature] La Secrétaire: [Signature]

Approuvé préalablement par le Département compétent le 17 MAI 2011
Le Chef du Département: [Signature]

Mis en vigueur, le 17 MAI 2011

Coordonnées cartographiques moyennes: 150.950 / 541.250
7 juillet 2009
3 février 2010

Parcelle N°	Propriétaires	Surface terrain m2
102	Commune de Paudex	2793
103	Commune de Paudex	539
104	Communauté héréditaire André, Françoise et Georges Crousaz	934
105	Communauté héréditaire Laurence et Philippe Bolomey	187
106	Josette Brunner (Chappuis)	686
107	Josette Brunner (Chappuis)	326
108	Robert et Jeannine Schärli	3717
110	Communauté héréditaire André, Françoise et Georges Crousaz	5384
238	Commune de Paudex	2522
	Total :	17088
	DP	482
	Total :	17570

IUS secteur : 10255 : 17088 = 0.60
IUS zones constructibles : 10255 : 10190 = 1.01

Légende

Plan

- Périmètre du plan de quartier
- Périmètre du PQ élargi pour radiation limitée des constructions
- Modification suite à l'enquête publique (article 12.1 RPQ)

Zone d'habitation collective et d'activités moyennement gênantes

- Périmètre des constructions hautes
- Périmètre des constructions basses
- Périmètre des constructions semi-enterrées
- Périmètre des constructions enterrées
- Aire des aménagements privés
- Aire des aménagements communs
- Aire de mouvement
- Voie de desserte principale
- Voie de desserte existante
- Voie de desserte provisoire
- Voie de service

Zone d'habitation individuelle

- Périmètre de construction
- Périmètre de construction semi-enterrée
- Aire des aménagements privés
- Zone de protection
- Accès piétons
- Liaison piétonne publique principale
- Liaison piétonne secondaire

Parcelle

- Parcelle ancien état
- Parcelle nouvel état

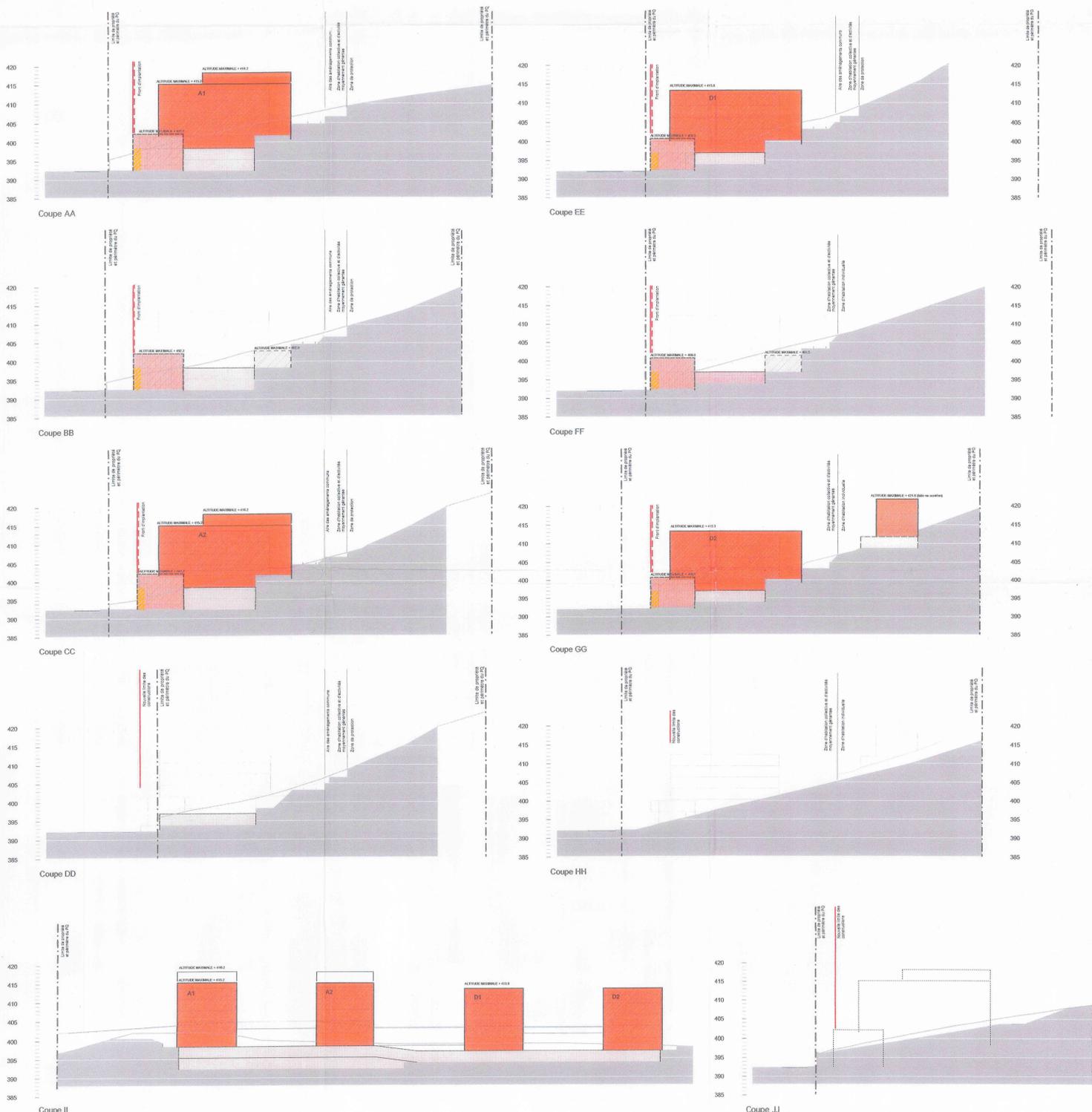
Indications

- Désignation des constructions
- Nombre de niveaux
- Hauteur à la corniche (m)
- Surface de plancher habitable brut (m²)
- Front d'implantation des constructions basses
- Bâtiments projetés
- Arbres classés supprimés
- Alignement radié
- Alignement maintenu
- Nouvelle limite des constructions
- Proposition d'aménagement
- Arrêt des transports publics
- Eaux claires (évacuation)
- Eaux usées (évacuation)
- Eau potable (distribution)

Etabli sur la base des données cadastrales du 7 novembre 2005,*
mis à jour le 17 avril 2009 par le bureau Duchoud-Haymoz-Bühmann
et certifié le 4 août 2009.
* mises à jour le 17 avril 2009

Pierre-Paul Duchoud
Ing. géomètre officiel
Algle - Box

illustration des volumes construits_1/2000



Légende

Indications

- Altitude maximale à l'acrotère
- Modification de l'aire de mouvement suite à l'enquête publique

Zone d'habitation collective et d'activités moyennement gênantes

- Gabarit des constructions hautes
- Gabarit des constructions basses
- Gabarit des constructions semi-enterrées
- Gabarit des constructions enterrées

Zone d'habitation individuelle

- Gabarit de construction
- Gabarit de construction semi-enterrée